

Rapport de présentation

BUDGET PRIMITIF 2023 COLLECTE ORDURES MENAGERES

Budget annexe

Le budget annexe Collecte comprend le fonctionnement et les salaires des services suivants :

- collecte des ordures ménagères,
- gestion des déchetteries,
- collecte sélective des emballages ménagers à recycler et du papier,
- gestion du patrimoine : entretien des sites et des matériels,
- atelier mécanique,
- administration : gestion du personnel administratif et du responsable des services techniques, frais de gestion généraux : fournitures générales, affranchissement, téléphone, accès internet, eau, électricité, maintenance matériel informatique et logiciels, abonnements, nettoyage des locaux,...
- communication,
- prévention des déchets,
- hygiène et sécurité,
- Gestion de la redevance.

Tous les crédits sont prévus hors taxes, le SIVOM étant assujéti à la TVA. Il est voté par nature et au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres. Il utilise la nomenclature comptable M4.

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à hauteur de 12 920 000 € en hausse par rapport à 2022 (11 867 000 €) en raison essentiellement :

- du maintien des charges fixes de personnel et d'amortissement du matériel, malgré le départ des 4 communes du CCCHL vers le SEDHL, au 1^{er} janvier 2022,
- de l'augmentation des frais de carburant et des prestations de transport, de la hausse du prix de traitement liée à l'augmentation de la TGAP, de la forte hausse des salaires et de l'effort financier sur l'entretien et le nettoyage de contenants de collecte et de tri, détaillé ainsi :
 - Carburant : + 19% en 2022 – Prix non stabilisé en 2023 – Prévisions de hausse identique à 2022
 - Prestations de collecte et transport dont la révision des prix est indexée sur le prix du gasoil :
 - Collecte du bois : + 12% en 2022, + 10% au premier trimestre 2023
 - Transport des déchets verts : + 5% en 2022, + 4 % au premier trimestre 2023
 - Collecte du verre : + 2% au premier trimestre 2023
 - Traitement des ordures ménagères (augmentation de la TGAP) : + 2.40% en 2022, + 2.35% en 2023,
 - Entretien des véhicules, notamment prix des pièces : + 20% en 2022 – Prévisions de + 9% en 2023
 - Assurance risques statutaires : + 98% en 2023



- Salaires et charges : +6% en 2022, + 19% en 2023
- Nettoyage des contenants : + 133%

Le budget annexe Collecte 2023 augmente de 9% en section d'exploitation, par rapport à 2022.

Tous les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmentent de 3% à partir du 1^{er} juillet 2023. Pour rappel, les tarifs sont restés identiques de 2014 à 2022.

> DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE

		Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
011	Charges à caractère général	4 797 254,59 €	5 462 379,71 €	5 345 950,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 576 750,00 €	3 692 850,00 €	4 014 100,00 €
014	Atténuation de produits	9 700,00 €	9 700,00 €	9 700,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 013 340,00 €	990 178,00 €	987 190,00 €
65	Autres charges de gestion courante	190 650,00 €	275 015,00 €	274 510,00 €
66	Charges financières	57 905,41 €	50 514,35 €	37 672,03 €
67	Charges exceptionnelles	766 400,00 €	602 100,00 €	1 063 877,97 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	530 000,00 €	487 000,00 €	487 000,00 €
022	Dépenses imprévues	305 001,00 €	297 262,94 €	700 000,00 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES	11 247 001,00 €	11 867 000,00 €	12 920 000,00 €

• *Détail des dépenses d'exploitation par chapitre*

-> 011. Les charges à caractère général

Elles comprennent notamment :

- les frais de fournitures diverses (administratives, eau, électricité, petit équipement, produits d'entretien, EPI) : 117 650 €
- les frais d'acquisition de sacs de pré-collecte pour le tri : 48 500 €
- les frais d'acquisition des composteurs : 62 000 €
- les frais de carburant : 461 400 € (crédits tenant compte d'une hausse du prix de carburant de 19 % à volume égal)
- les frais de location de véhicules, d'engins, de GPS et de la machine à affranchir, de maintenance des ordinateurs et des logiciels, des photocopieurs, des défibrillateurs, de l'ascenseur, de la climatisation et du standard, d'entretien et réparations des véhicules, des contenants et des bâtiments, des vérifications obligatoires des matériels et bâtiments et les frais de nettoyage des locaux : 680 800 €



- les adhésions à ACTES, au parapheur électronique, à la plateforme des marchés publics, à IGECOM 40, le délégué à la protection des données, la maintenance du site internet, la maintenance des archives, la sauvegarde à distance, les cotisations à l'ADACL, l'ALPI, le CDG Pôle retraites, le Cercle National du Recyclage, AMORCE : **18 900 €**,
- les frais d'assurances : **78 100 €** (flotte automobile, dommages aux biens, responsabilités civiles diverses, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus)
- les frais d'études : étude territoriale, caractérisation des TVI, étude risques psycho-sociaux, étude financière sur le calcul de la REOM (part fixe / proportionnelle), analyse des rejets : **52 000 €**
- les frais de déplacement versés aux agents et élus : **35 300 €** (réunions hors résidence administrative, expertises médicales, déplacements entre déchetteries pour les contractuels, déplacement au salon POLLUTEC...)
- les actions de communication : **149 500 €**
- les frais d'annonces et insertions : **14 200 €**
- les frais de télécommunication, dont l'abonnement à internet par la fibre, d'affranchissement, de réceptions, ... : **73 200 €**
- les frais de broyage et de transport des déchets verts : **636 400 €**
- la collecte et transport du bois issu des déchetteries : **270 000 €**
- l'élimination des déchets dangereux des ménages : **90 000 €**
- le traitement du plâtre : **28 000 €**
- le tri et conditionnement des emballages et du papier : **329 500 €**
- la collecte du verre : **190 400 €** (baisse du prix à la tonne, nouveau prestataire)
- le conditionnement des cartons : **59 400 €**
- le remboursement de frais à la CCGL (dont les irrécouvrables) : **122 000 €**
- le traitement des déchets à l'Unité de Valorisation Energétique (budget principal Traitement des OM / TVI et refus de tri) : **1 612 500 €**
- les taxes diverses : **11 800 €**

-> 012. Les charges de personnel et frais assimilés

Elles sont constituées :

- des salaires,
- de la Nouvelle Bonification Indiciaire,
- du supplément familial,
- du régime indemnitaire, (RIFSEEP)
- des astreintes,
- des congés payés et de la prime de précarité pour les contractuels
- du paiement des jours épargnés sur le compte épargne temps pour les titulaires
- des cotisations à l'URSSAF, caisses de retraite CNRACL, RAFP et IRCANTEC, CDG 40, CNFPT, assurance chômage pour les contractuels,
- des frais de formations spécifiques,
- de l'adhésion au CNAS,
- de la cotisation à l'assurance contre les risques statutaires,
- des honoraires pour la mission ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité),
- des dépenses de médecine de prévention et de pharmacie,
- des honoraires d'experts médicaux.

Elles comprennent les salaires et charges des emplois permanents (stagiaires, titulaires et CDD 3 ans), des contractuels à durée déterminée affectés aux remplacements et au renfort ainsi que des contractuels saisonniers.



-> 014. Les atténuations de produits

Il s'agit :

- du remboursement d'une partie de leur redevance à l'association des commerçants de BISCARROSSE-PLAGE pour la collecte du verre : **2 000 €**
- du versement aux coopératives scolaires et aux foyers des collèges et lycées dans le cadre de l'opération tri du papier dans les écoles : **6 500 €**
- de la sensibilisation au tri du verre et du textile lors des marches d'octobre rose : **1 200 €**

-> 65. Les autres charges de gestion courante

Il s'agit :

- des indemnités des élus, y compris les cotisations aux caisses de retraites : **59 000 €**
- des créances admises en non valeurs : **215 000 €**
- et licences de logiciels, hébergement du nom de domaine, renouvellement de certificats électroniques : **510 €**

-> 66. Les charges financières

Il s'agit des intérêts d'emprunts relatifs aux travaux de construction du siège, aux travaux de construction et de réhabilitation des déchetteries (BISCARROSSE et YCHOUX), à l'acquisition d'un poids-lourds et d'un véhicule léger et à la réalisation de points tri, soit 5 emprunts : **43 120 €**.

-> 67. Les charges exceptionnelles

Elles sont constituées :

- des annulations de recettes sur les exercices antérieurs (mauvais classement de redevables et remboursement d'indemnités journalières perçues en raison d'une action en justice en cours) : **520 500 €**
- du don à la Ligue Contre le Cancer en fonction du tonnage de verre collecté dans l'année : **8 000 €**
- de l'aide solidaire y compris le report des crédits non utilisés en 2022 et les effacements de dettes non effectuées depuis la création du système en 2018 (effacement de dette partiel pour les redevables les plus démunis via les CCAS) : **70 700 €**
- des charges exceptionnelles : **400 477.97 €**

-> 68. Les dotations aux provisions pour risques et dépréciations

Elles comprennent :

- des provisions pour achat d'un véhicule nouvelle génération : **100 000 €** (représente ¼ du montant du véhicule – troisième année)
- des provisions pour hausse du volume d'annuités d'emprunt des déchetteries : **200 000 €**
- des dépréciations pour des créances douteuses de la REOM : **187 000 €**



-> 022. Les dépenses imprévues

Il s'agit d'une réserve de crédits qui peut être mobilisée par décision modificative pour des dépenses non prévues lors du vote du budget. Elles ne peuvent excéder 7.5% des dépenses réelles d'exploitation : 700 000 €.

Soit un total de **dépenses réelles d'exploitation** de 11 932 810 € auquel se rajoutent 987 190 € de dotations aux amortissements et immobilisations et de réforme de divers matériels obsolètes et contenant détériorés – chapitre 042 – **opération d'ordre** qui se retrouvera en recettes d'investissement.

> RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE

(Voir le détail sur le rapport de présentation du Budget primitif ci-joint)

		Prévu 2021	Prévu 2022	Prévu 2023
002	Résultat reporté ou anticipé	1 817 559,32 €	2 066 071,05 €	3 218 641,67 €
013	Atténuation de charges	108 250,00 €	127 900,00 €	114 800,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	67 691,00 €	224 976,00 €	86 830,00 €
70	Vente produits fabriqués, prestations	8 073 900,00 €	7 942 500,00 €	8 559 238,33 €
74	Subventions d'exploitation	599 830,00 €	685 602,95 €	705 140,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	19 200,00 €	400,00 €
76	Produits financiers	5 550,00 €	5 250,00 €	4 950,00 €
77	Produits exceptionnels	27 720,68 €	665 500,00 €	43 000,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	546 500,00 €	130 000,00 €	187 000,00 €
	TOTAL GENERAL RECETTES	11 247 001,00 €	11 867 000,00 €	12 920 000,00 €

• *Détail des recettes d'exploitation par chapitre*

-> 013. Les atténuations de charges

Il s'agit :

- des indemnités journalières pour les congés de longue maladie, longue durée et accidents du travail : 13 600 €
- des remboursements par le CDG 40 des décharges d'activité de service de 3 représentants du personnel : 59 200 €
- de la participation du budget Traitement pour l'activité des agents d'accueil de déchetteries titulaires et remplaçants en ISDI de BISCARROSSE et MIMIZAN : 42 000 €



-> 70. Les ventes de produits et prestations

Elles comprennent :

- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères tous redevables confondus : **8 298 138.33 €**
- la vente de produits résiduels (cartons, acier, aluminium, plastique, papier, verre, ferraille, batteries, bois,...) : **229 100 €**
- les prestations diverses (accès pour les habitants de LIPOSTHEY et SAUGNAC-ET-MURET à la déchetterie d'YCHOUX, redevance des professionnels pour le traitement des déchets verts) : **32 000€**

-> 74. Les subventions d'exploitation

Il s'agit :

- des soutiens à la valorisation des emballages, du papier, du verre : **405 000 €**
- des soutiens à la communication : **19 000 €**
- du soutien à la valorisation des déchets d'ameublement : **65 000 €**
- du soutien à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : **40 000 €**
- du soutien à la collecte et au traitement des huiles usagées et des piles et accumulateurs portables usagés : **2 100 €**
- des subventions composteurs, étude bio-déchets, Opération « Ça suffit le gâchis ! » : **28 340 €**
- de la participation du budget principal au fonctionnement, à l'affranchissement et à la communication générale : **147 800 €**

-> 75. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit des remboursements des sinistres par les assurances.

-> 76. Les produits financiers

Il s'agit :

- du remboursement par le budget principal de la part d'intérêts d'emprunt relatif au bâtiment de regroupement des services
- des parts sociales du Crédit Agricole pour les emprunts souscrits auprès de cet organisme

-> 77. Les produits exceptionnels

Ils sont composés :

- des intérêts moratoires dues par la CCGL pour non-respect de l'échéancier de reversement de la redevance perçue au titre du régime dérogatoire : **24 000 €**
- du remboursement partiel de la TICPE sur le carburant au titre de l'année 2022 : **19 000 €**

-> 78. Les reprises sur provisions et dépréciations

Il s'agit des reprises sur dépréciations pour créances douteuses sur la REOM : **187 000 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché/Publié le 07/04/2023

ID : 040-244000279-20230328-DCS2023_17-BF



Soit un total de **recettes réelles d'exploitation** de **9 614 528.33 €** auquel s'ajoutent les amortissements de subventions – chapitre 042 – **opération d'ordre** qui se retrouvera en dépenses d'investissement, pour un total de **86 830 €** et l'excédent d'exploitation 2022 – chapitre 002 – de **3 218 641.67 €**.



Point sur les restes à recouvrer Redevance d'enlèvement des ordures ménagères Arrêté au 28/02/2023

CCGL

	Montant émis REOM	Restes à recouvrer	Nombre de factures à recouvrer	%
2004	2 353 510,54 €	8,47 €	2	0,00%
2005	2 509 319,50 €	246,78 €	1	0,01%
2006	2 704 282,56 €	651,59 €	7	0,02%
2007	2 767 937,14 €	608,95 €	7	0,02%
2008	2 852 110,91 €	1 593,32 €	17	0,06%
2009	3 623 708,97 €	4 438,60 €	35	0,12%
2010	3 710 036,22 €	4 708,01 €	44	0,13%
2011	4 018 766,63 €	8 718,31 €	79	0,22%
2012	4 207 818,37 €	13 526,53 €	119	0,32%
2013	4 184 644,56 €	25 306,10 €	226	0,60%
2014	4 332 710,51 €	44 658,62 €	410	1,03%
2015	4 360 032,72 €	44 433,87 €	385	1,02%
2016	4 400 969,70 €	108 189,24 €	973	2,46%
2017	4 552 863,71 €	182 214,12 €	1 646	4,00%
2018	4 643 611,60 €	221 866,30 €	1 991	4,78%
2019	4 817 293,62 €	299 328,57 €	2 640	6,21%
2020	4 865 434,59 €	345 908,15 €	3 129	7,11%
2021	4 970 456,98 €	471 272,71 €	4 094	9,48%
2022	5 091 618,22 €	891 333,20 €	7 224	17,51%
Total	74 967 127,05 €	2 669 011,44 €	23 029	3,56%

SIVOM

	Montant émis REOM	Restes à recouvrer	Nombre de factures à recouvrer	%
2004	1 694 634,21 €	373,11 €	4	0,02%
2005	1 741 415,06 €	572,82 €	6	0,03%
2006	1 882 117,36 €	581,58 €	6	0,03%
2007	2 079 942,21 €	1 363,48 €	15	0,07%
2008	3 375 770,79 €	2 948,64 €	25	0,09%
2009	2 591 820,69 €	5 136,43 €	46	0,20%
2010	2 580 092,60 €	7 652,32 €	75	0,30%
2011	2 727 787,58 €	16 179,57 €	158	0,59%
2012	2 766 015,54 €	17 860,00 €	162	0,65%
2013	2 878 499,17 €	33 228,99 €	293	1,15%
2014	2 883 764,08 €	53 753,72 €	470	1,86%
2015	2 937 102,06 €	115 759,92 €	572	3,94%
2016	2 870 174,77 €	113 739,13 €	897	3,96%
2017	3 037 248,70 €	182 184,67 €	1 277	6,00%
2018	3 072 433,22 €	183 887,36 €	1 424	6,76%
2019	3 152 874,58 €	238 368,92 €	1 953	7,56%
2020	3 110 259,23 €	255 124,02 €	2 141	8,20%
2021	3 234 150,89 €	336 361,78 €	2 761	10,40%
2022	2 722 121,22 €	415 399,81 €	3 463	15,26%
Total	51 338 223,96 €	1 980 476,27 €	15 748	3,86%



Synthèse

	Montant émis REOM	Restes à recouvrer	Nombre de factures à recouvrer	%
2004	4 048 144,75 €	381,58 €	6	0,01%
2005	4 250 734,56 €	819,60 €	7	0,02%
2006	4 586 399,92 €	1 233,17 €	13	0,03%
2007	4 847 879,35 €	1 972,43 €	22	0,04%
2008	6 227 881,70 €	4 541,96 €	42	0,07%
2009	6 215 529,66 €	9 575,03 €	81	0,15%
2010	6 290 128,82 €	12 360,33 €	119	0,20%
2011	6 746 554,21 €	24 897,88 €	237	0,37%
2012	6 973 833,91 €	31 386,53 €	281	0,45%
2013	7 063 143,73 €	58 535,09 €	519	0,83%
2014	7 216 474,59 €	98 412,34 €	880	1,36%
2015	7 297 134,78 €	160 193,79 €	957	2,20%
2016	7 271 144,47 €	221 928,37 €	1 870	3,05%
2017	7 590 112,41 €	364 398,79 €	2 923	4,80%
2018	7 365 732,82 €	405 753,66 €	3 415	5,51%
2019	7 970 168,20 €	537 697,49 €	4 593	6,75%
2020	7 975 693,82 €	601 032,17 €	5 270	7,54%
2021	8 204 607,87 €	807 634,49 €	6 855	9,84%
2022	7 813 739,44 €	1 306 733,01 €	10 687	16,72%
Total	125 955 039,01 €	4 649 487,71 €	38 777	3,69%



En investissement, les crédits s'équilibrent en recettes et en dépenses à 5 935 300 €.

> DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 068 200,00	2 788 300,00	2 814 370,00	2 814 370,00	5 602 670,00
	Total des dépenses d'équipement	3 068 200,00	2 788 300,00	2 814 370,00	2 814 370,00	5 602 670,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	648 621,00	0,00	245 800,00	245 800,00	245 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	648 621,00	0,00	245 800,00	245 800,00	245 800,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 716 821,00	2 788 300,00	3 060 170,00	3 060 170,00	5 848 470,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	224 976,00		86 830,00	86 830,00	86 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	224 976,00		86 830,00	86 830,00	86 830,00
	TOTAL	3 941 797,00	2 788 300,00	3 147 000,00	3 147 000,00	5 935 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 935 300,00
---	---------------------



- **Détail des dépenses d'investissement par chapitre :**

-> Les opérations d'équipement, y compris les reports 2022, correspondent à :

Opérations	Equipements	Montant
Véhicules poids lourds / Engins	2 Bennes à ordures ménagères 26 t (2022/2023) Polybenne 26 t (2022) Chargeur et remorque PL, en prévision de prestations réalisées en 2024	713 600 €
Matériel d'entretien / Outillage	Arche de lavage pour le nettoyage des poids-lourds Outillage pour l'atelier mécanique et l'équipe patrimoine (entretien des bacs, des points tri et des espaces verts) Compresseur, touret à meuler, clé à choc et sertisseuse hydraulique	132 850 €
Contenants et accessoires	Caissons de 40 m ³ Colonnes aériennes de tri / OM et leurs aménagements Conteneurs enterrés de tri / OM Conteneurs semi-enterrés de tri / OM Bacs 240 l, 770 l, barres anti-chute, socles Conteneur à huile	819 480 €
Matériel informatique/Logiciel	Renouvellement de 6 unités centrales / 6 écrans / 6 licences Office Logiciel de gestion du temps de travail et des tonnages Logiciel de récupération des pesées	23 100 €
Optimisation du réseau des déchetteries et aménagements divers	Aménagement de la déchetterie de Biscarrosse-Bourg : compteur électronique de la fréquentation / vidéo-protection Aménagement de la déchetterie de Parentis-en-Born : local DDS Aménagement de la déchetterie de Saint Paul-en-Born : local DDS et dalle béton Aménagement de la déchetterie de Sanguinet : barrière d'accès / local DDS / vidéo-protection / conteneur à huile	101 650 €
Réhabilitation de la déchetterie de BISCARROSSE-PLAGE	Maîtrise d'œuvre / Travaux	412 500 €
Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN	Maîtrise d'œuvre / Travaux / Equipements / Terrain	1 592 341 €
Réhabilitation de la déchetterie de PARENTIS-EN-BORN	Maîtrise d'œuvre	1 090 000 €
Réserve foncière	Aménagement d'une plateforme multi-matériaux : maîtrise d'œuvre et travaux	549 909 €
Hygiène et salubrité publique	Matériel de prévention ergonomique	2 500 €
Prévention des déchets	Gaspillage alimentaire : Smoocyclette	3 740 €
	Compostage individuel et collectif en pied d'immeuble	161 000 €
TOTAL		5 602 670 €



-> 16. Les emprunts et dettes assimilés

Il s'agit du remboursement du capital des 5 emprunts précités.

Soit un total de **dépenses réelles d'investissement** de 5 848 470 € auquel se rajoutent 86 830 € d'amortissement des subventions – chapitre 040 - **opération d'ordre** qui se retrouve en recettes d'exploitation.

> RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	5 200,00	0,00	103 200,00	103 200,00	103 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 319 600,00	0,00	2 031 600,00	2 031 600,00	2 031 600,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 324 800,00	0,00	2 134 800,00	2 134 800,00	2 134 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	970 078,23	0,00	529,19	529,19	529,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 300,00	0,00	18 600,00	18 600,00	18 600,00
Total des recettes financières		988 378,23	0,00	19 129,19	19 129,19	19 129,19
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 313 178,23	0,00	2 153 929,19	2 153 929,19	2 153 929,19
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	990 178,00		992 190,00	992 190,00	992 190,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		990 178,00		992 190,00	992 190,00	992 190,00
TOTAL		3 303 356,23	0,00	3 146 119,19	3 146 119,19	3 146 119,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 789 180,81
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 935 300,00
---	---------------------



- **Détail des recettes d'investissement par chapitre**

-> **106. Les réserves**

Il s'agit de l'affectation du résultat d'exploitation 2022.

-> **13. Les subventions d'investissement**

Elles sont constituées :

- des subventions du Département pour l'acquisition d'un camion nouvelle génération 26 t destiné à la collecte sélective et de contenants enterrés tri sélectif : **35 100 €**
- d'une subvention de CITEO dans le cadre de l'Appel à Projet pour l'optimisation de la collecte sélective : **68 100 €**

-> **16. Les emprunts et dettes assimilées**

Il s'agit d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de BISCARROSSE-PLAGE, de MIMIZAN et de PARENTIS-EN-BORN.

-> **27. Les autres immobilisations financières**

Il s'agit du remboursement par le budget principal de la part de capital d'emprunt relatif au bâtiment de regroupement des services.

Soit un total de **recettes réelles d'investissement** de **2 153 929.19 €** auquel s'ajoutent les **opérations d'ordre** – chapitre 040 – correspondant aux dotations aux amortissements, à la réforme de divers matériel d'un montant de **992 190 €** et le solde d'exécution positif 2022 reporté de **2 789 180.81 €**.

Effectifs du SIVOM

- **Au 01/01/2023** : 63 titulaires + 1 CDD 3 ans technicien + 1 mise à disposition jusqu'au 30/09/2023
 - 1 agent de catégorie A,
 - 4 agents de catégorie B et 1 CDD 3 ans technicien,
 - 59 agents de catégorie C.

Filière administrative : 7 agents.

Filière technique : 58 agents.

Nombre d'hommes : 53 (+ 1 par rapport à 2022)

Nombre de femmes : 12 (+ 2 par rapport à 2022)

- **Prévisions de recrutement sur emploi permanent dans l'année** : + 4 agents de catégorie C :
 - 1 agent d'accueil en déchetterie suite à une démission,
 - 1 agent de gestion de la REOM pour remplacer un agent en disponibilité, si celle-ci est renouvelée,
 - 1 ripeur en raison d'un aménagement de poste au service Gestion du patrimoine,



- 1 ambassadeur de prévention et du tri, en fin d'année, pour le développement de la collecte des biodéchets.

- **Prévisions de départ sur emploi permanent dans l'année :**

- 1 chauffeur polyvalent pour départ à la retraite
- 1 chauffeur OM pour départ à la retraite (permanent syndical)

- **Contractuels :** 18 ETP, catégorie C, filière technique

- 14 ETP pour des besoins de remplacement et de renfort
- 4 ETP pour des besoins saisonniers